



Arbre de la Liberté en 1792

### C'est en septembre 1792 que des secours sont votés par la Législative pour les incendiés de Noyon

Moins que dans les grandes villes, la famine finit par toucher et inquiéter tout le monde. Le terrible hiver 1788 a de lourdes conséquences. En juillet 1789, la municipalité achète huit cent sacs de seigle et d'orge. Les bateaux de grains sont déchargés à Ourscamp. Le maire, aidé par les dragons de la Reine s'efforce d'empêcher l'élévation des prix de vente provoquée par les achats des parisiens. Des émeutes ont lieu le 6 février 1792 à Pont-l'Evêque. Les transactions se faisaient alors avec une augmentation des prix. Le 16 février, l'armée, composée d'un escadron du 6<sup>ème</sup> de cavalerie, de deux escadrons du 5<sup>ème</sup> chasseur et d'un bataillon de la garde nationale de la Vienne, envahit Noyon et Ourscamp. En 1792, la Législative intègre ces volontaires en corps de réserve placés entre Paris et la frontière, avec une escouade du 3<sup>ème</sup> d'artillerie munie de deux canons, une compagnie de grenadiers du bataillon de l'Orne et les gardes nationaux de la Sarthe. Ils doivent alors s'opposer à 900 insurgés. Le 14 avril 1792, on plante des arbres de la Liberté, dont un sur la Grand-Place.



**Les volontaires de l'Yonne, ayant participé à ces manifestations, sont remplacés par ceux de la Nièvre qui logent dans le collège** Ils s'efforcent d'ôter à Noyon sa réputation d'aristocratie et laissent un très mauvais souvenir. Le 1<sup>er</sup> mai, ils promènent l'ancien

curé de Saint-Jacques, Pierre Nicolas Achez sur un âne et refusent d'obéir à leur commandant et au maire. Le même incident faillit se produire avec le curé de Sainte-Madeleine, Eloy Joseph Cremery, qui, le jour de la Fête-Dieu, procédait à une cérémonie de première communion. Le 5 mai, ces soldats peu disciplinés font l'objet d'un blâme et sont transférés à Soissons.

Pour toute la France, la guillotine est acceptée pour les exécutions capitales le 20 mars 1792.

### La déclaration de guerre du 20 avril 1792

On comprend ensuite l'agitation des jeunes recrues car la déclaration de guerre du 20 avril 1792, au roi de Hongrie et de Bohême, Léopold II (1747-1792), frère de Marie-Antoinette (1755-1793), survient cinq jours après l'arrivée des volontaires de l'Yonne. On les remplace par deux détachements de cavalerie et d'artillerie, mais la ville continue à regorger de troupes qu'il faut nourrir - heureusement avec des fonds versés par la Nation.

Le 14 juillet 1792 l'abbé Gibert célèbre la messe et le Te Deum sur la Grand-Place ; mais on note un manque d'enthousiasme. L'idéal révolutionnaire des premiers jours semble dépasser les gens de bonne volonté. Tout dépend de Paris et de la Convention...

### Le 11 juillet 1792, l'Assemblée législative proclame « La patrie en danger »

Sur le registre d'engagement il n'y a à Noyon, le 5 août après la messe, que vingt-quatre volontaires (trois cent dans le district). Le 2 septembre, la municipalité et la garde nationale défilent en ville pour proclamer ce danger imminent.

Le 10 août 1792, le roi est emprisonné et l'Assemblée législative décide de faire élire une Convention. Tous les hommes de plus de 21 ans (les domestiques de plus de 25 ans) ont le droit de vote. Le district de Noyon écrit : *pour la première fois, tous les Français sont représentés : plus de distinction entre les citoyens actifs et non actifs. L'Être suprême nous fit égaux.*

Le 11 août 1792, il est nécessaire d'envoyer deux commissaires de Beauvais, Bourdon et Roland pour réveiller le patriotisme, réorganiser la défense de la ville, fabriquer des piques et ouvrir une fabrique de salpêtre dans le couvent des Ursulines. Il faut le

## Adaptation au nouveau régime : la première République (1792), jusqu'à la mort du Roi Louis XVI (1<sup>ère</sup> partie)

Jean Charles Marie Margerin est maire de Noyon, élu depuis le 19 novembre 1791 et son neveu, Charles François Marie, devient accusateur public et officier municipal. La distinction entre citoyens actifs et passifs est supprimée le 18 août 1792.

conventionnel Lejeune pour que les cloches inutiles soient enfin embarquées à Pont-l'Evêque pour être fondues en canon à Paris. On détruira 10 cloches de la cathédrale et 58 cloches des paroisses et abbayes (23.850 livres de bronze). C'est à ce moment que l'on confisque les objets de culte et les chasses... Le 18 août, une loi interdit le port de l'habit ecclésiastique, Noyon doit s'habituer à la disparition de ces silhouettes si familières. Les 9 et 19 septembre 1792 est votée la Loi du Bannissement de tous les prêtres insermentés. Le 20 septembre 1792, les Prussiens sont battus à Valmy.

### Le 21 septembre, la royauté est abolie : la République est proclamée

Tous les actes seront datés de l'An I de cette République. Le drapeau tricolore est communément admis.

Jean Charles René Pruz, ancien officier de la maison du Roi, élu maire de Noyon le 16 décembre 1792 ; destitué par la Société populaire et républicaine le 21 novembre 1793, est réintégré grâce au comité de Surveillance révolutionnaire du district. Il avait été trésorier de la fabrique lors du culte constitutionnel, ce qui n'en fait pas un extrémiste. Il sera de nouveau nommé en mai 1795. C'est lui qui réussit à se maintenir maire pendant toute cette période, la plus répressive de la Révolution. Beau parleur et obséquieux, il sait souvent exécuter les ordres reçus du département ou des commissaires, mais avec un prudent retard.

Quand on demanda, plus tard ce que pensait l'abbé Sieyès de cette période, il répondit : *J'ai vécu.*

### Du 11 au 26 décembre 1792, le roi est jugé par la Convention, dans la salle du manège

Le 16 janvier, Vergniaud, après appel nominatif donne les résultats. Sur 720 députés, 361 ont voté la mort. Nous savons que le député Jean Michel Coupe, vota la mort. Le district de Noyon approuve le jugement de Louis Capet. Neuf députés de l'Oise sur onze votent la mort. Le 21 janvier 1793, vers 10h30, le roi Louis XVI est exécuté.

Docteur Jean Lefranc  
Vice-président de la Société  
Historique de Noyon